

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs : Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOPE
Yves TOURAINÉ à Bernard UTHURRY
Robert BAREILLE à Dolores CABELLO
Nicolas MALEIG à Jean-Etienne GAILLAT
Fabien REICHERT à Philippe GARROTE
Jean-Marie GINIEIS à Dominique QUEHEILLE
Patrick MAILLET à Marie-Lyse GASTON
Martine MIRANDE à Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

REÇU

le 14 MARS 2014

RAPPORT N° 140304-20-ST

SOUS PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Contrôles Techniques Règlementaires : Engagement de la procédure de consultation

M. CARSUZAA rappelle que par délibération en date du 1^{er} mars 2012, le Conseil Communautaire avait décidé de créer des groupements de commandes avec les communes membres de la CCPO afin de réaliser des économies. La commission ad'hoc avait alors déterminé plusieurs domaines prioritaires d'application.

Le contrat régissant les contrôles techniques règlementaires étant arrivé à son terme, il est apparu opportun de proposer une consultation groupée pour l'année 2014 et les suivantes.

Les communes qui le souhaitent ont été invitées à se prononcer par délibération.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement
- La désignation d'un coordinateur : la CCPO (Services Techniques)
- La signature pour chaque membre du groupement de son propre marché avec le prestataire retenu.

La consultation sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée du CMP.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ENGAGE** la consultation relative aux contrôles techniques réglementaires
- **AUTORISE** M. le Président à valider chaque étape de la procédure adaptée du groupement de commandes

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Affiché le 14.03.14



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

REQU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE